



Les Zapparts
BERNEX

FONDATION OFFICIELLE DE LA JEUNESSE

Appartement de Bernex

280, Rue de Bernex

1233 Bernex

Educateur responsable de l'appartement : **Cédric Petitpierre**

Cedric.petitpierre@foj.ch T 079 527 66 71

Directeur responsable de l'appartement : **Sandro Reginelli**

sandro.reginelli@foj.ch T 079 173 41 17

Secrétariat FOJ:163 Route du Grand-Lancy, 1213 Onex, **Sylvie**

Donzel T 022 879 62 02 leszapparts@foj.ch

L'appartement de Bernex

Concept général

La crise du logement sévit à Genève depuis de nombreuses années.

Elle touche sévèrement la population des adolescents et jeunes adultes en situations précaires. Les logements spécifiques existants pour cette classe d'âge ne suffisent pas à répondre aux nombreuses demandes.

Ayant conscience de cette problématique, la Fondation Officielle de la Jeunesse (FOJ), a depuis plus de vingt ans, œuvré dans ce domaine pour compléter le dispositif existant à Genève. Elle met à disposition au sein de ses résidences, des logements à loyer modéré, pour des jeunes filles et jeunes gens en activité non universitaire. (Le Voltaire, Village-Suisse, Pont-Rouge et les Deux-Ponts)

Fort de cette expérience acquise au fil du temps, la FOJ souhaite élargir son offre dans ce type d'hébergement auprès des jeunes aux revenus modestes.

En début d'année 2016, la FOJ a été approchée par l'Association « Amitiés et Solidarité » de Bernex.

Depuis elle gère par mandat, l'appartement de Bernex.

Situation

L'appartement de Bernex est situé au 280 rue de Bernex, dans le centre du village, aux portes de la ville de Genève, sur la commune de Bernex. On y accède par le réseau des transports publics genevois et par la route. Il est proche de l'accès à l'autoroute de contournement et du centre-ville.

Descriptif de l'appartement

Dans une ancienne grange entièrement rénovée, l'appartement dispose de tout le confort :

Cuisine équipée, salon, salle à manger, terrasse et 4 chambres individuelles avec salle de bains et WC.

L'appartement est loué meublé et pourvu de tout le matériel nécessaire pour permettre aux colocataires d'emménager avec seulement leurs effets personnels. (Voir en annexe, l'inventaire complet de l'appartement.)

Population

L'appartement de Bernex est de type « colocation ».

Il dispose de 4 places.

La population ciblées pouvant bénéficier de ce logement est composées d'adolescents, libérés de la scolarité obligatoire, et de jeunes adultes en formation ou bénéficiant d'un emploi.

En principe, l'entrée dans l'appartement se fait avant d'avoir 25 ans.

La mission première est d'accueillir des étudiants non universitaires, des apprentis et jeunes travailleurs à faibles revenus, dans le but de leurs permettre l'apprentissage de l'autonomie et de poursuivre leurs parcours professionnels dans un lieu de vie décent. Un accompagnement individualisé est mis en place à l'entrée du colocataire et est assuré tout au long du séjour, par l'éducateur responsable de l'appartement.

La colocation peut permettre, en plus de la gestion du quotidien et de la gestion de soi, d'expérimenter



Les Zapparts BERNEX

FONDATION OFFICIELLE DE LA JEUNESSE

des moments de vie de groupe, notamment, lors de l'utilisation des locaux communs, (d'aborder des notions de civilité, de respect, de tolérance.)

C'est aussi l'occasion, de par la proximité des personnes dans le même lieu, de favoriser les échanges entre colocataires. Chacun peut, selon son parcours et ses expériences, faire profiter l'autre et/ou bénéficier de ses compétences.

Cela donne à chacun la possibilité d'expérimenter à son rythme, le cheminement pour devenir indépendant.

L'éducateur responsable de l'appartement est attentif à la composition du groupe.

Une place, sur les quatre, est réservée en priorité pour un ou une habitante de la commune de Bernex.

Encadrement

Le rôle de l'éducateur responsable de l'appartement comprend notamment l'étude des demandes, le choix des colocataires et la gestion de l'appartement. D'autre part, il est mandaté également pour l'accompagnement de chaque situation pour toute la durée du séjour.

Le but étant de tisser un lien de confiance entre le colocataire et l'éducateur responsable de l'appartement, afin de pouvoir l'aider dans les démarches du quotidien, et de lui donner ainsi les moyens d'avancer. (Personne « ressource », répondant direct des colocataires.)

Pour se faire, l'éducateur responsable met en place un suivi régulier avec le jeune, sous forme d'entretien, dès la demande, jusqu'à la sortie du jeune de l'appartement.

Il s'agit d'un accompagnement individualisé, sous forme de coaching, planifié entre l'éducateur responsable et le colocataire. (Minimum une fois par mois).

Les thèmes abordés et la fréquence de ces entretiens sont variables, selon chaque situation, en fonction des besoins et des demandes du colocataire.

La réunion de groupe : l'éducateur responsable organise ponctuellement une réunion avec tous les colocataires pour échanger sur le fonctionnement de la vie de groupe et les aider si besoin, dans l'auto régulation de la vie communautaire. Dans l'intérêt de tous, chaque colocataire est tenu de participer à ces rencontres.

Conditions d'entrée

Pour pouvoir bénéficier d'une place, le demandeur doit remplir les conditions suivantes :

- ❖ être libéré de la scolarité obligatoire
- ❖ être en formation
- ❖ s'inscrire en remplissant le formulaire de demande ad'hoc (Documents à fournir avant entrée)
- ❖ de participer aux entretiens ponctuels avec l'éducateur responsable de l'appartement
- ❖ d'avoir des papiers donnant droit de séjourner légalement à Genève
- ❖ de pouvoir payer régulièrement le loyer (Garantie financière- 1mois de loyer)
- ❖ de signer et respecter le contrat de colocation
- ❖ de contracter les assurances indispensables (Assurances RC et ménage)



Les Zapparts BERNEX

FONDATION OFFICIELLE DE LA JEUNESSE

- ❖ de verser la caution demandée (clés) et le montant d'un loyer d'avance

Procédure d'entrée

- s'inscrire au moyen du formulaire de demande
- l'éducateur responsable sélectionne les dossiers et contact le demandeur
- entretien sur rendez-vous avec l'éducateur responsable de l'appartement pour monter le dossier
- présentation du dossier et accord du directeur
- signature du contrat de colocation, en présence des responsables de la FOJ
- état des lieux et remise des clés avec le colocataire, l'éducateur responsable de l'appartement et/ou le directeur

Fin de séjour

A la sortie du colocataire :

- Bilan final et état des lieux, remise des clés en présence du colocataire, de l'éducateur responsable de l'appartement et/ou du directeur

Documents annexes

- ✓ Formulaire de demande
- ✓ Contrat de colocation
- ✓ Inventaire complet de l'appartement

Personnes de référence

Educateur responsable de l'appartement : Cédric Petitpierre **A ajouter N°tel**

Directeur responsable de l'appartement : Sandro Reginelli 079.173.41.17

Secrétariat et bureau : 163, Route du Grand Lancy – 1213 Onex – Sylvie Donzel – 022 879 62 02